



Règlement

« JEU L'OCAROUÉ »

Article 1 : Organisateur

L'Office de Commerce et de l'Artisanat du bassin de Lacq, OCA – 15 place du béarn-64150 MOURENX- Siret 792 746 877 000 28- code APE : 9499Z, organise, un jeu « L'OCAROUÉ », sans obligation d'achat. Ce jeu se déroulera à l'occasion de la Foire de Mourenx, sur le stand de l'OCA, pour redynamiser le commerce de proximité.

Article 2 : Modalité de participation

Un stand sera tenu par l'OCA : un barnum aux couleurs de l'office abritera deux roues : une roue pour les enfants et une roue pour les adultes.

Pour participer, il suffit à tour de rôle de tourner l'OCAROUÉ qui compte 14 ongles ; sur chaque ongle est inscrit un lot (qui sera remis immédiatement) ou la mention « Perdu ».

Pour la roue adulte : Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans exception faite des organisateurs, de leur famille, et des salariés de l'OCA du Bassin de Lacq. Les enfants pourront également participer en tournant la roue qui leur est réservée : jeu gratuit.

La société organisatrice l'OCA du Bassin de Lacq se réserve le droit de vérifier l'identité des participants.

Les participants acceptent entièrement et sans réserve le présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France. La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lots.

Pour la roue adulte : Un seul prix par foyer, le foyer étant déterminé par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit.

Certains résultats pourront être publiés sur nos réseaux sociaux, site internet. Les gagnants pourront être pris en photo avec leur accord.

Chaque gagnant autorise l'Association OCA DU BASSIN DE LACQ à publier son nom sur Internet, et éventuellement dans la presse.

Article 3 : Dotations

Pour les adultes : Le jeu est doté de 500€ de bons d'achats et de divers lots (boîtes lunch, grattoir vitre, sacs...). Les bons d'achats qui seront gagnés seront valables jusqu'au 31 juillet 2023 et seront à dépenser chez les commerçants adhérents de l'association (cf annexe 1).

Le bon cadeau est valable uniquement chez les commerçants membres de l'OCA. Il est valable dans la limite de la date indiquée dessus. Il ne peut être utilisé que pour le paiement de biens ou de services et il ne peut en aucun cas donner lieu à une contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie, le crédit sur le compte ou sur une carte, ni cédé à titre onéreux. Il ne peut être remplacé en cas de perte, de vol ou à expiration de la date de validité, ni échangé, ni vendu. Un produit ou un service obtenu par ce bon cadeau ne peut faire l'objet d'aucun escompte. L'OCA du Bassin de Lacq ne pourrait être tenu responsable de sa perte ou de son vol. Les bons cadeaux ne peuvent être acceptés pour tout achat supérieur à 3000€ (art.1649 du CGI). Ce titre est valable sous réserve : des conditions d'acceptation propres à chaque adhérent, de réglementations spécifiques pouvant empêcher le paiement à l'aide de tels titres, d'éventuelles mentions restrictives mentionnées au recto. Ce titre peut être utilisé en complément de tous les moyens de paiement accepté par l'adhérent. Ce bon cadeau est émis et distribué par l'Office de Commerce et d'Artisanat du Bassin de Lacq, association loi 1901, 15 place du Béarn - 64150 Mourenx (SIRET 79274687700010). **Les bons cadeaux perdus, volés ou périmés ne sont ni échangés ni remboursés.**

Un seul lot sera attribué par gagnant.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité fautive entraînera l'élimination de celui-ci. (Une copie de la pièce d'identité peut être demandée)

De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Pour les enfants : le jeu est doté de divers lots (stylos, kits coloriage, porte clé, flacon à bulles...).

Les lots ne sont pas interchangeables, contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

Article 4 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DU OU DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, sa photo, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

La participation au présent jeu implique l'autorisation de diffusion de l'image des gagnants, lesquels autorisent la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet; livre ; presse écrite; radio; télévision; cinéma; événements; etc.) à des fins de promotion du jeu et de ses résultats, dans l'année suivant les résultats du jeu.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de l'image du ou des gagnants constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur du jeu.

De plus, les participants reconnaissent que le ou les gagnants n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

Article 5 : DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/07/78 (article 27), chaque participant du jeu dispose d'un droit de modification ou d'annulation des données le concernant en écrivant à cette adresse mail : ocabassinlacq@gmail.com. Durant la période d'annonce des résultats, le gagnant accepte que son nom apparaisse sur les sites internet et réseaux sociaux de l'organisateur.

Article 6 : Litige et responsabilité

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier le lot.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Elle se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur.

Les contestations et réclamations écrites, relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Le gagnant reconnaît et accepte que la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au gagnant, ou à des tiers à l'occasion de la réception du gain.

Article 7 : Dépôt légal

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur simple demande à l'adresse email suivante : ocabassinlacq@gmail.com

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le jeu.

ANNEXE 1

Liste des adhérents concernés par les bons d'achats par secteur

AUTO - MOTO

Carrosserie du Rond-point, Mourenx
Carrosserie Gambade, Monein
Carrosserie Ribeiro, Pardies
Da Cunha Pneus, Mourenx
Eurl Lopez Perez, Monein
Garage Cabral, Mourenx
Garage Pambrun, Pardies
Ici, Là-bas et Partout, Abidos
MK Loisir et Aménagements, Monein
Point S - Garage Arenas, Mourenx
Pedro's Garage, Monein
CAPL-64, Artix
Monein Auto Bilan, Monein
Mourenx Auto Contrôle, Mourenx

ARTISANS CRÉATEURS

Aiguilles et Cie, Arthez de Béarn
Akwaba, Mourenx
La Retouche de Céline, marché de Monein, Artix, Mourenx
L'atelier d'Adélaïde, Monein
Les Savons de Cendrène, Artix

BAR

L'Escale, Monein

BIEN-ÊTRE

Aronat Naturopathe Aromatologue, Monein
Bien-Être à la Coutinière, Monein
Cabinet sophrologie Caycédiennne, Monein
Equiregard Equicoaching, Castillon d'Arthez
Flore de Gaïa, Marchés
Les Mains du Monde, Monein
Réflexologie Palamire Sadier Béatrice, à domicile

BIJOUTERIE

Tentations Bijoux et Montres, Mourenx

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Aux Délices des Pâtures, Monein
Boucherie du Saubestre, Arthez de Béarn
Boucherie Camguilhem, Artix
Boucherie de Lacq, Lacq
Charcuterie Roux, Monein
Chez Christiane, Marché de Monein, Mourenx

BOULANGERIE

A Noste, Boulangerie, Arthez de Béarn
L'Artisienne, Artix
Les Miches Moneinchonnes, Monein
Monein's Tant Gourmand, Monein
S. Reizabal, Monein

COIFFEURS

Coif A Caso, A domicile
Happy Coiffure, Arthez de Béarn
LC Coiffure, Mourenx
Salon Imagina Tif, Mourenx
Tuheil Maryse, Monein

DÉTENTE - LOISIRS

La Cavalerie de Lahourcade
La Piscine, Mourenx

DÉCORATION - BRICOLAGE

Balinéo, Artix
Bricomarché, Mourenx
Cazenave Motoculture, Arthez de Béarn
Cuyala, Monein
Lagune Frères, Mourenx
Peyrette Motoculture, Abos
Roga France, Artix

ÉPICERIE FINE

D'un Coin à l'Autre, Pardies
La Roussanne de Montesquiou, Monein
O Potager de Papa, Abos
Vins et Délices, Artix
Givrés des Prés, Casteïde-Candau

ESPACE CULTUREL - MAISON DE LA PRESSE

Chez Dach, Monein
Maison de la presse, Mourenx

FLEURISTES - HORTICULTEUR

Amarilys, Monein
L'Agapanthe, Mourenx
L'Agapanthe, Pardies

INFORMATIQUE

Béarn Informatique, Artix
I.P.S 64, Mourenx
MCD Informatique, Monein
Moneinformatique, Monein

INSTITUTS DE BEAUTÉ - ONGLES - TATOUAGE

Instant Bien-Être et Beauté, Arthez de Béarn
Instant pour soi, à domicile
Le Cocon, Lagor
Moneinstitut, Monein
L'atelier de Marion, Arthez de Béarn
Pascal Gaggio Tattoo et Art, Mourenx

OPTICIENS

Les Belles Binocles, Monein
Optique Leclerc, Mourenx

PHOTOGRAPHES

Julie Barats Photographie, Monein
Lafourcade Photographes, Mourenx
Photographie Isabelle Tirador, Monein
Laurie Tonon Photographie, Bonnut
Photonat'On Photographie, Lucq de Béarn

POISSONNERIE

Poissonnerie Borde, Artix
Poissonnerie Borde, Monein

PRÊT-A-PORTER

Effets de Marques, Mourenx
Fleur de Peau, Artix

RESTAURANTS

American Food Truck Snack, Monein
Au Coin Cosy, Arthez de Béarn
Aux Saveurs Rôties, Pardies
Crazy Canard, Mourenx
L'Auberge des Roses, Monein
L'Estaminet, Monein
Le Cabanon, Monein
Le Pavé dans la Poêle, atelier de cuisine, Mourenx
Les Saveurs de Gaïa, Lagor
Lou Chabrot, Arthez de Béarn
Mc Donald's, Mourenx
Pizz'Adhoc, Monein
Restaurant Panacau, Lacq
Une Pause s'impose, Monein
Lait Pizz' de Manu, Artix, Arthez de Béarn...
Mandoline & Co, Parbayse
Warung Radja, Mourenx

SUPERMARCHÉ-HYPERMARCHÉ-SUPÉRETTE

Carrefour Contact, Arthez de Béarn
Carrefour Express, Monein
E. Leclerc, Mourenx
Intermarché, Monein

VIN - BOISSON

Cav'Ambul', présente sur différents Marchés
Clos Laplume, Monein
Confrérie du Jurançon, Monein
Domaine Bordenave, Monein
Domaine Capdevielle, Monein
Domaine de Malarrode, Monein
La Cave de Fébus, Monein
L'Esbariade, Boumourt
Maison Junca Amegusta Caviste, Sault de Navailles
SCA Les Vergers du Pays de Monein, Cuqueron
Verger du Moulin d'Ayres, Monein

Retrouvez tous nos adhérents sur www.oca-bassinlacq.fr